



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distribution : Générale

PNUE/CMS/ScC18/Doc.5.1.1//Rev.1
16 juin 2014

Français
Original : Anglais

18^{ème} RÉUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Bonn, Allemagne, 1-3 juillet 2014

Point 5.1.1 de l'ordre du jour

ÉVALUATION DES LACUNES ET DES BESOINS POUR LA CONSERVATION DES MAMMIFÈRES MIGRATEURS EN ASIE CENTRALE

Résumé

En réponse à plusieurs mandats (notamment concernant les actions concertées et en coopération, Rec.8.23 et 9.1, Rés.10.3 et 10.9), la CMS a renforcé ses activités en faveur de la conservation des grands mammifères d'Asie centrale et a notamment initié une analyse des lacunes et une évaluation des besoins, y compris des rapports sur l'état d'avancement des mammifères migrants d'Asie centrale considérés prioritaires, afin d'obtenir une meilleure image de la situation dans la région et de définir les priorités en matière de conservation. Les États de l'aire de répartition et un grand nombre d'experts ont participé à ce projet et des réunions consultatives nationales réunissant toutes les parties prenantes ont été organisées dans plusieurs pays.

Le résumé de l'évaluation figure ci-après; le rapport intégral sera disponible sous la cote UNEP/CMS/ScC18/Inf.5.1.1.

ÉVALUATION DES LACUNES ET DES BESOINS POUR LA CONSERVATION DES MAMMIFÈRES MIGRATEURS EN ASIE CENTRALE

1. Grâce à un financement du Gouvernement Suisse et de l'Union européenne via Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ), le Secrétariat a pu amorcer un processus qui débouchera sur un programme de travail pour la conservation des mammifères migrateurs en Asie centrale avec la participation et l'appui des États de l'aire de répartition et d'autres parties prenantes. Le titre provisoire *Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI)* a été choisi par le Secrétariat comme une référence commune pour ce processus (voir aussi UNEP/CMS/ScC18/Doc.5.1), qui comprend l'évaluation des lacunes et des besoins et des rapports sur l'état des mammifères migrateurs d'Asie centrale considérés prioritaires, et afin d'obtenir une image complète de la situation dans la région et de définir les priorités en matière de conservation.

2. Les États de l'aire de répartition et un grand nombre d'experts sont engagés dans le processus et des réunions de parties prenantes nationales ont été organisées dans plusieurs pays pour obtenir un retour d'information sur l'évaluation et les intrants nécessaires pour le programme de travail¹. L'évaluation constitue la base pour élaborer le programme de travail comme une stratégie régionale cohérente qui guidera la mise en œuvre de la CMS et de ses instruments. L'évaluation complète sera disponible sous la cote UNEP/CMS/ScC18/Inf.5.1; un résumé figure en annexe au présent document.

Action requise:

Le Conseil scientifique est invité à:

- Prendre note de l'évaluation des lacunes et des besoins et formuler des observations à ce sujet.

¹ Les parties prenantes nationales devraient se réunir au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan en mai 2014. L'organisation de ces réunions a été possible grâce à la présence de la GIZ dans ces pays.

Évaluation des lacunes et des besoins pour la conservation des mammifères migrateurs en Asie centrale

Résumé

Rapport établi pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. Financé par la composante Restauration des écosystèmes en Asie centrale (ERCA) du Projet régional de l'UE sur la forêt et la gouvernance de la biodiversité incluant le suivi de l'environnement (FLERMONECA).

Maria Karlstetter et David Mallon



2014

Résumé

La présente évaluation des lacunes et des besoins pour la conservation des mammifères migrateurs en Asie centrale vise à soutenir la mise en œuvre de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI) de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). Afin de créer et de stimuler des synergies pour une mise en œuvre renforcée de la CMS dans la région, il est recommandé que le but d'un instrument supplémentaire et sa justification, tel que le Programme de travail au titre de la CAMI servent de:

- i) Cadre d'orientation pour appuyer l'intégration des aspects manquants dans les programmes de travail et les plans d'action déjà en place des diverses parties prenantes et initiatives
- ii) Mécanisme de coordination, mettant en lumière et identifiant les priorités pour les lacunes à l'échelle régionale
- iii) Plateforme pour renforcer l'échange de connaissances et promouvoir les synergies
- iv) Outil pour la collecte de fonds

Les conclusions de cette évaluation seront examinées à la 18ème réunion du Conseil scientifique (1er-3 juillet 2014, Bonn, Allemagne) et contribueront à la préparation d'un Programme de travail qui sera présenté pour adoption à la 11ème Conférence des Parties à la CMS (4-9 novembre 2014, Équateur).

Ce processus est financé et appuyé par le gouvernement de la Suisse et l'Union européenne dans le cadre de la composante Restauration des écosystèmes en Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan) du Projet régional de l'UE sur la forêt et la gouvernance de la biodiversité incluant le suivi de l'environnement (FLERMONECA), qui est mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Contexte

Les vastes semi-déserts et les prairies de la région d'Asie centrale, comprenant l'Afghanistan, le Bhoutan, l'ouest de la Chine, le nord de l'Inde, l'Iran (République islamique d'), le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Mongolie, le Népal, le Pakistan, des parties de la Fédération de Russie, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, soutiennent l'une des dernières régions dans le monde où adviennent encore les migrations de grands mammifères. Des migrations de masse des espèces suivantes ont lieu dans la région: antilope saïga *Saiga spp.*, gazelle de Mongolie *Procapra gutturosa*, antilope du Tibet *Pantholops hodgsonii* et Hémione ou âne sauvage *Equus hemionus* (Harris *et al.* 2009) tandis qu'une panoplie d'autres espèces migrent sur de longues distances régulièrement ou occasionnellement, telles que le chameau de Bactriane *Camelus bactrianus*, le guépard *Acinonyx jubatus* et la panthère des neiges *Uncia uncia*. Faisant face à des conditions environnementales variables dans le temps et dans l'espace qui définissent les zones habitables, et à des exigences écologiques fluctuantes, ces espèces doivent pouvoir se déplacer librement sur de longues distances et à travers les frontières internationales. Elles suivent des schémas saisonniers et changeants de végétation verte sur de larges étendues de déserts, de steppes et de prairies et échappent à la neige, aux prédateurs et aux insectes parasites. Leur package cyclique a des effets positifs sur les systèmes d'herbages et de pâturages et les processus des écosystèmes.

La CMS s'occupe des espèces d'animaux sauvages qui traversent les frontières nationales et définit comme suit les espèces migratrices: «l'ensemble de la population ou toute partie séparée géographiquement de la population de toute espèce ou de tout taxon inférieur d'animaux sauvages, dont une fraction importante franchit cycliquement et de façon prévisible une ou plusieurs des limites de juridiction nationale» (CMS 1979).

Les Parties à la CMS reconnaissent que les populations de nombreux mammifères migrateurs eurasiens et les écosystèmes dans lesquels ils vivent affichent un état de conservation défavorable et que le maintien ou la restauration de leurs habitats constituent un domaine d'action prioritaire pour la CMS (Recommandation 9.1). Plusieurs de ces espèces sont déjà inscrites aux Annexes de la Convention (voir ci-dessous). Le Secrétariat travaille déjà avec de nombreux pays et organisations

pour contribuer à leur conservation, notamment, par le biais du Mémoire d'entente relative à la conservation et à la restauration du cerf de Boukhara (MdE Cerf de Bukhara) et du Mémoire d'entente relatif à la conservation, la restitution /restauration et utilisation durable de l'Antilope Saïga (MdE Saïga). Pour une bonne gestion de ces espèces dans leurs aires de répartition, une collaboration internationale s'impose, conduisant à la proposition relative à la CAMI. La CAMI vise à fournir une stratégie cohérente pour améliorer l'état de conservation à long terme des mammifères migrateurs et de leur habitat en Asie centrale en renforçant la coopération régionale et la mise en œuvre de la Convention dans la région.

De surcroît, la CAMI est conforme aux développements stratégiques en cours à la CMS, en particulier au processus relatif à la structure future. L'élaboration de nouveaux instruments sous l'égide de la CMS devrait tenir compte des résultats de ce processus.

L'Initiative de la CMS pour les mammifères d'Asie centrale

En 2005, à la Huitième Réunion de la Conférence des Parties à la Convention (COP8), le Conseil scientifique a été prié, en coopération avec le Secrétariat PNUE/CMS, la Mongolie et d'autres Parties concernées de lancer une Action concertée pour les zones arides d'Eurasie centrale et une Action de coopération associée (UNEP/CMS/Recommandation 8.23); l'Action a été adoptée à la COP9 (UNEP/CMS/Recommandation 9.1) en 2008. La Recommandation 9.1 prévoit la mise en place d'un Plan d'action et de rapports sur l'état de conservation de toutes les espèces concernées tout en prenant en compte les autres instruments existants au titre de la Convention, et en liaison avec ces derniers, ainsi que les mesures déjà prises par les États de l'aire de répartition et les partenaires de la Convention. Elle encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour amener les États de l'aire de répartition de la faune sauvage d'Asie centrale qui ne sont pas encore Parties à adhérer à la Convention, et à se concerter avec les autres Conventions concernées pour accroître les synergies. En outre, elle exhorte les États de l'aire de répartition et les autres Parties intéressées à appuyer l'élaboration d'un MdE ou d'autres instruments contraignants ou non pour compléter l'Action.

En 2011, le Secrétariat a préparé un projet de Plan d'action pour les mammifères des zones arides d'Eurasie centrale (UNEP/CMS 2011a), visant à stimuler le débat et à identifier d'autres actions nécessaires pour finaliser le document en consultation avec les États de l'aire de répartition et d'autres parties prenantes, et décider des prochaines mesures à prendre pour la mise en œuvre. Le document a été examiné par le Conseil scientifique à sa 17ème réunion en 2011 (UNEP/CMS 2011) et constitue maintenant la base pour élaborer un cadre stratégique cohérent pour la conservation des mammifères migrateurs en Asie centrale: L'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI).

Méthodologie

Cette évaluation s'appuie sur un examen de la documentation pertinente et sur les résultats d'une enquête menée auprès des parties prenantes dans 20 pays cibles (voir ci-dessous). L'enquête visait des représentants clés des gouvernements incluant les Points focaux nationaux de la CMS, les Conseillers scientifiques de la CMS, les Points focaux des MdE de la CMS, les points de contact pour les plans d'action et/ou d'autres autorités ayant un rôle dans la conservation et la gestion des mammifères migrateurs. D'autres organisations non gouvernementales nationales et internationales, des institutions scientifiques et des experts ont été invités à contribuer.

L'enquête se composait de trois parties: i) une évaluation des menaces actuelles pesant sur les espèces à l'étude, ii) les mesures de conservation actuelles prises par les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales, et iii) les lacunes et les besoins pour la conservation des mammifères migrateurs d'Asie centrale, et les options pour renforcer les synergies.

L'enquête a été menée sous la forme de questionnaires en ligne et d'entretiens en tête-à-tête organisés par les coordonnateurs GIZ de la composante ERCA du projet FLERMONECA de l'UE au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan. D'autres entretiens ont eu lieu avec des parties prenantes individuelles sur demande.

Espèces prioritaires et couverture géographique

Pour cette évaluation, une série d'espèces prioritaires ont été sélectionnées, qui est ouverte au débat entre les parties prenantes, tout comme l'est le choix des dix pays choisis au départ pour cette enquête (voir ci-dessous). La CAMI est ouverte à toutes les espèces de grands mammifères qui bénéficieraient d'une approche transfrontalière de la conservation et de la gestion.

Les critères adoptés pour la sélection des espèces sont les suivants, résultant en 14 espèces prioritaires (les noms des espèces en latin suivent la taxonomie de Wilson & Reeder (2005), qui est utilisée par la CMS comme référence et diffère pour certaines espèces de la taxonomie utilisée par l'Union internationale pour la conservation de la nature dans sa Liste rouge):

- i) Espèces inscrites aux Annexes de la CMS
Annexe I: Cerf de Boukhara/Yarkand *Cervus elaphus yarkandensis* (qui figure aussi à l'Annexe II), chameau de Bactriane *Camelus bactrianus*, yak sauvage *Bos grunniens*, panthère des neiges *Uncia uncia*, guépard *Acinonyx jubatus*
Annexe II: Antilope saïga *Saiga tatarica* et *S. borealis mongolica*, argali *Ovis ammon*, gazelle de Mongolie *Procapra gutturosa*, gazelle à goitre *Gazella subgutturosa*, hémione ou âne sauvage *Equus hemionus*, kiang *Equus kiang*
- ii) D'autres migrants longue-distance d'Asie centrale ne figurant pas encore sur la liste de la CMS: antilope du Tibet *Pantholops hodgsonii*
- iii) Espèces qui ont des populations transfrontalières (aujourd'hui ou peut-être dans l'avenir en raison de l'expansion des parcours) et ont plus ou moins la même aire que les espèces citées plus haut: Przewalski's horse *Equus caballus przewalskii*, gazelle du Tibet *Procapra picticaudata*

La répartition des espèces prioritaires sélectionnées a défini la couverture géographique de cette évaluation. Les pays qui participent déjà à des instruments de la CMS (MdE, Plans d'action) étaient de première importance, tel est le cas pour le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, dont l'histoire politique commune a abouti à des approches de gestion de la faune sauvage qui dans une grande mesure sont similaires. D'autres pays comprenaient l'Afghanistan, la Chine (en particulier Qinghai, Tibet, Xinjiang, Gansu, et la Mongolie intérieure), l'Iran (République islamique d'), la Mongolie et la Fédération de Russie. Plusieurs des espèces sélectionnées sont aussi présentes au Bhoutan, en Inde, au Népal et au Pakistan mais, à quelques exceptions près, ces populations sont petites. Néanmoins, la CAMI invite expressément d'autres pays d'Asie centrale à contribuer au processus et à se joindre à l'Initiative s'ils le croient bon.

Évaluation des espèces

Parmi les espèces sélectionnées, trois figurent sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans la catégorie En danger critique d'extinction: chameau de Bactriane, les sous-espèces asiatiques du guépard et l'antilope saïga; quatre sous En danger: panthère des neiges, hémione ou âne sauvage, antilope du Tibet et le cheval de Przewalski; deux sous Vulnérables: yak sauvage et gazelle à goitre; deux sous Quasi menacées: argali et gazelle du Tibet; et deux sous Préoccupation mineure: gazelle de Mongolie et le kiang. Le cerf de Boukhara/Yarkand ne figure pas au niveau des sous-espèces (Préoccupation mineure au niveau des espèces).

Les migrants se déplaçant sur de longues distances comprennent l'antilope saïga, la gazelle de Mongolie, l'hémione ou âne sauvage, l'antilope du Tibet et le chameau de Bactriane, tandis que le guépard et la panthère des neiges ne se déplacent qu'occasionnellement sur de longues distances. Ceux dont les migrations et les déplacements sont plus brefs (selon les connaissances actuelles) et qui toutefois bénéficieraient largement d'une coopération transfrontalière, comprennent l'argali, le cerf de Boukhara/Yarkand, la gazelle à goitre et le cheval de Przewalski. Alors que la gazelle du Tibet, le kiang et le yak sauvage sont plutôt sédentaires, des déplacements à travers les frontières existent au sein de plusieurs populations de ces trois espèces; néanmoins, les populations hors de la Chine sont petites, ce qui rend moins intéressante la coopération transfrontalière pour leur conservation.

État des connaissances sur les espèces et points communs des menaces

Les connaissances actuelles sur les espèces évaluées varient considérablement. Des connaissances fiables semblent être disponibles pour le cheval de Prjevalski réintroduit et très étudié sur toute son aire. Des connaissances assez bonnes sur la plupart, voire toutes les populations existeraient pour le cerf de Boukhara/ Yarkand, l'antilope saïga, la gazelle de Mongolie et dans une moindre mesure l'hémione ou âne sauvage/onagre et l'argali. Les connaissances sur la gazelle à goitre, la panthère des neiges et le guépard sont fragmentaires et il existe des lacunes encore plus grandes pour le chameau de Bactriane, le yak sauvage, l'antilope du Tibet, le kiang et la gazelle du Tibet. Pour toutes les catégories évaluées, pour la plupart des espèces les facteurs poussant les animaux à se déplacer semblent être moins bien compris.

Les menaces le plus souvent mentionnées par les répondants à l'enquête, toutes espèces confondues étaient la perte d'habitats, la dégradation et la fragmentation dues au pâturage du bétail, à la rivalité pour les pâturages, au surpâturage et les obstacles à la migration. D'autres facteurs importants causant la perte d'habitats étaient la présence de l'homme et la perturbation qu'elle engendre, le développement des industries et des infrastructures. En particulier pour les migrants longue-distance, très mobiles, les obstacles aux déplacements ont été jugés comme des menaces graves ou critiques. La perte d'habitats imputable au développement des industries et des infrastructures a été estimée critique pour la gazelle de Mongolie et le chameau de Bactriane; la perte d'habitats due au pâturage du bétail et à la rivalité pour les pâturages était critique pour le cheval de Prjevalski.

La chasse illégale représente une forte menace pour toutes les espèces; bien qu'à un degré moindre, le commerce international illégal a été estimé comme une grave menace pour plusieurs espèces (panthère des neiges, antilope saïga, gazelle de Mongolie). Sont également considérés comme de graves menaces la sécheresse ainsi que le grand froid, la neige, les maladies et la mortalité en masse. D'autres menaces sévères pour les espèces comprennent les croisements entre espèces sauvages et espèces domestiques (chameau de Bactriane et yak sauvage), les faibles taux de reproduction (chameau de Bactriane), l'abattage en représailles (guépard) et l'épuisement des proies sauvages (guépard et panthère des neiges).

Habitats

Les types d'habitats les plus importants (d'après la définition des écorégions du Fonds mondial pour la nature) pour les mammifères migrants d'Asie centrale sont les déserts et les zones arbustives sèches, les pâturages et les zones arbustives tempérés, les prairies de montagne ainsi que les forêts de conifères tempérées. Plusieurs de ces écorégions figurent parmi les 200 sites mondiaux dont les caractéristiques de biodiversité sont distinctes et irremplaçables ou étaient considérées comme le meilleur exemple de biome dans un domaine. Parmi celles-ci citons les forêts tempérées de l'ouest de l'Himalaya en Afghanistan, en Inde, au Népal et au Pakistan; les forêts montagneuses de l'Altaï-Sayan en Chine, au Kazakhstan, en Mongolie et dans la Fédération de Russie; la steppe de la Daurie en Chine, en Mongolie et dans la Fédération de Russie; la steppe du plateau de Qinghai-Tibet en Afghanistan, en Chine, en Inde, au Pakistan et au Tadjikistan; la steppe montagneuse de l'Asie centrale et les terres boisées en Afghanistan, en Chine, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan; les prairies alpines de l'est de l'Himalaya au Bhoutan, en Chine, en Inde, au Myanmar et au Népal et les déserts de l'Asie centrale au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Turkménistan.

Examen des parties prenantes

Très nombreuses sont les parties prenantes qui œuvrent pour la conservation des mammifères migrants d'Asie centrale ou traitent de questions y afférentes; on recense un grand nombre de cadres, instruments et initiatives, avec beaucoup de chevauchements thématiques. Outre les départements gouvernementaux responsables, les parties prenantes non gouvernementales telles que les bailleurs de fonds internationaux, les organisations de l'ONU, les conventions internationales, les organisations nationales et internationales, les institutions scientifiques nationales et

internationales fournissent un appui à la mise en œuvre d'une gamme de programmes et initiatives nationaux et internationaux d'importance pour la conservation des mammifères migrateurs.

Un grand nombre d'entreprises nationales et internationales travaillent dans l'industrie de l'extraction et le secteur des infrastructures connexe qui sont les principales parties prenantes responsables de l'avenir des mammifères migrateurs dans la région. Outre l'exploitation minière industrielle souvent dirigée par des sociétés internationales, l'impact de l'extraction artisanale de petite échelle, par exemple pour l'or, ne devrait pas être négligé.

Plusieurs initiatives multilatérales et multi-donateurs pour le développement d'infrastructures de transport régionales sont en cours, visant à moderniser et à étendre le réseau de transport de la région d'Asie centrale avec des impacts négatifs potentiels sur les mammifères migrateurs. Des routes et des voies ferrées très utilisées (particulièrement lorsqu'elles sont clôturées) menacent la connectivité des habitats critiques et font obstacle aux déplacements. De nouvelles routes et voies ferrées permettent aujourd'hui d'atteindre des terres auparavant isolées et souvent inaccessibles, encourageant l'établissement de nouvelles implantations et facilitent la chasse et le commerce illégaux des espèces en péril.

Une autre partie prenante importante du secteur privé est l'industrie du tourisme, y compris les organisateurs de chasse aux trophées aux niveaux national et international. L'écotourisme à base communautaire peut créer un revenu viable grâce à l'utilisation consommatrice (la chasse durable) et/ou non consommatrice (les safaris photographiques) de paysages sauvages ou naturels et ainsi fournir une incitation à leur conservation.

Revue des instruments de gestion et de conservation actuellement disponibles

Les parties prenantes ont mis au point divers instruments à l'appui de la conservation des mammifères migrateurs qui en partie se chevauchent pour ce qui est de la couverture et sont en mesure de créer des synergies. Outre la CAMI, trois instruments sont en place sous l'égide de la CMS visant les mammifères d'Asie centrale inscrits aux Annexes de la CMS, à savoir les MdE sur le cerf de Boukhara et l'antilope Saïga et le Plan d'action pour l'argali. Plusieurs autres instruments ont été mis au point dans le cadre d'Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification.

En outre, il existe plusieurs stratégies nationales de conservation par espèce, des accords bilatéraux et multilatéraux sur la gestion transfrontalière de certaines espèces et des aires protégées d'importance pour la conservation des mammifères migrateurs en Asie centrale. Trois initiatives multilatérales couvrant plusieurs des pays objets de l'évaluation sont le Plan d'action régional pour l'environnement en Asie centrale, le Programme pour le bassin de la mer d'Aral et le Programme mondial de protection de la panthère des neiges et de l'écosystème.

Par ailleurs, des institutions financières internationales, le secteur privé, des organismes gouvernementaux et des organisations de la société civile ont élaboré une série de normes et principes de performance pour éviter, atténuer ou neutraliser les impacts du développement.

Points communs des mesures de conservation

Selon les résultats de l'enquête auprès des parties prenantes, l'antilope saïga, la panthère des neiges et l'argali semblent faire l'objet de la plus grande attention de la part des parties prenantes non gouvernementales, tandis que le Kazakhstan, la Mongolie, le Tadjikistan et le Kirgizstan semblent attirer la majorité des organisations.

La plupart des parties prenantes ont effectué des recherches sur la surveillance des populations d'espèces, vient ensuite la recherche sur la biologie des espèces pour des représentants gouvernementaux et sur le contexte socio-économique pour les répondants non gouvernementaux, ces derniers représentant une différence bien nette entre les deux groupes. Les deux groupes ont prêté une attention moindre à la recherche sur les impacts du changement climatique sur les espèces et les populations locales.

Un grand nombre de parties prenantes ont déclaré qu'elles menaient des activités de sensibilisation et d'éducation auprès du grand public; le groupe des répondants non gouvernementaux était davantage intéressé à cibler les autorités gouvernementales. Cibler les adultes dans les communautés locales était jugé plus intéressant que cibler les enfants bien qu'il semble qu'il y ait une relation, les gouvernements accordent une plus grande attention au secteur privé par rapport aux parties prenantes non gouvernementales.

Dans le groupe des répondants gouvernementaux, les mesures prises pour aider à faire appliquer les lois étaient plus également réparties sur les gardes, la police, la sécurité frontalière, les douanes et les communautés locales tandis que dans les réponses reçues des parties prenantes non gouvernementales, il y avait de nettes différences. La plupart ont déclaré qu'elles appuyaient les gardes et les communautés locales et collaboraient avec eux plutôt qu'avec les autres groupes.

Les répondants tant gouvernementaux que non gouvernementaux semblent faire porter davantage leurs efforts en matière de renforcement des capacités sur la science, la législation et les aires protégées; la science était clairement favorisée par les parties prenantes non gouvernementales. Une grande attention a aussi été accordée au pâturage durable du bétail, à l'atténuation des conflits entre l'homme et la vie sauvage et aux impacts du développement de l'industrie et des infrastructures. Une haute priorité est également attribuée par les répondants non gouvernementaux à l'appui des capacités pour la chasse durable. Comme pour les résultats obtenus concernant la recherche, en comparaison, peu d'intérêt semble avoir été accordé à l'appui à l'adaptation au changement climatique des communautés locales et des espèces.

Tandis que la majorité des parties prenantes non gouvernementales ont déclaré qu'elles soutenaient des moyens de subsistance durable pour les communautés, il s'agissait d'un domaine qui avait reçu une attention moindre de la part des répondants gouvernementaux dans la catégorie de l'appui aux communautés. D'autres mesures de conservation, telles que la reproduction en captivité, le transfert et la réintroduction ont été signalées par un nombre relativement plus limité de parties prenantes.

Ressources financières

Des informations sur les fonds publics alloués en 2013 à la conservation des mammifères migrateurs en Asie centrale ont été fournies par l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d'), le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. L'investissement du Kazakhstan pour la conservation de l'antilope saïga a été remarquable avec un budget annuel de 4 500 000 USD. Les fonds alloués à d'autres espèces, telles que l'hémione ou âne sauvage, la gazelle à goitre, le cerf de Boukhara et l'argali se situaient aux alentours de 440 000 USD par espèce. Les montants indiqués dans d'autres pays étaient les suivants: Tadjikistan – 700 000 USD pour l'argali, 200 000 USD pour le Parc national du Tadjikistan et la Réserve naturelle de Zorkul, 150 000 USD pour le cerf de Boukhara; Afghanistan – 100 000 USD pour l'argali et 190 000 USD pour la panthère des neiges; Kirghizistan – 100 000 USD non alloués à une espèce particulière ; Iran (République islamique d') 25 000 USD pour le guépard et 10 000 USD pour l'hémione ou âne sauvage; Ouzbékistan – 20 000 USD pour l'antilope saïga.

Les informations fournies par les parties prenantes non gouvernementales faisaient état pour le budget de 2013 de 4 100 000 USD au total, toutes les organisations et tous les pays confondus. Sur cette somme, le Kazakhstan a reçu la plus grosse part de l'aide financière, totalisant 950 000 USD principalement pour des activités de conservation de l'antilope saïga.

Obstacles et facteurs de succès et de soutien

Les principaux obstacles identifiés par les répondants à l'enquête comprenaient la chasse et le commerce illégaux, la rivalité avec le bétail et le surpâturage, le développement économique, le développement de l'industrie et des infrastructures, une application laxiste de la législation, de faibles capacités humaines et institutionnelles, une coopération et une communication transfrontalières insuffisantes, des facteurs socio-économiques, une gouvernance médiocre et le manque de sécurité juridique ainsi que des connaissances scientifiques limitées sur les mammifères migrateurs.

Comme facteurs de succès et de soutien, les répondants ont mentionné l'engagement positif des communautés locales dans les efforts de conservation, une bonne coopération, les réseaux et une

meilleure communication entre les parties prenantes, des efforts accrus en matière de recherche et l'intégration des conclusions dans les processus décisionnels, des cadres juridiques améliorés, révisés et élaborés, des efforts et des investissements accrus dans l'application des lois ciblées, l'intérêt et la volonté des gouvernements d'investir dans la conservation et la collaboration (également transfrontalière), la sensibilisation accrue du public et de la communauté internationale, les activités de plaidoyer en faveur de la conservation des mammifères migrateurs et les tentatives réussies de créer des incitations économiques pour la conservation des espèces.

L'évaluation du cadre juridique a mis en lumière une série de lacunes dans la législation pertinente. Particulièrement préoccupantes sont les questions liées à la législation concernant la chasse, le pâturage du bétail, le développement de l'industrie et des infrastructures et la participation des communautés. L'harmonisation de la législation nationale avec les conventions internationales pertinentes a été jugée insuffisante. Toutefois, plusieurs pays ont fait savoir que leur législation sur diverses questions était en cours de révision et la majorité des répondants s'attendaient à des changements positifs.

Le rôle de la CMS

Les répondants, dans leur grande majorité, ont appuyé et salué le rôle de la CMS qui encourage un dialogue transfrontalier et estiment également qu'elle est en mesure d'encourager le dialogue avec le secteur privé, d'appuyer l'élaboration de lignes directrices pour les bonnes pratiques et des manuels de formation dans les langues locales ainsi que la révision des cadres juridiques. Toutefois, certains se sont demandés si la CMS disposait de moyens suffisants en termes de financement, de dotation en personnel et d'influence politique pour contribuer de manière substantielle et si cela permettait de tirer le meilleur parti possible de ce que la Convention a à offrir.

Un point fort particulier de la CMS est son rôle neutre dans la convocation de réunions pour fournir une plateforme pour des discussions intergouvernementales. Néanmoins, les exigences de la CMS sont très peu prises en compte dans la législation nationale et sa représentation dans la région a été jugée faible. Certains répondants ont proposé de mettre en place des représentants nationaux de la CMS, ce qui permettrait de rendre plus efficaces la communication et la collaboration. Le manque d'une présence institutionnelle dans des régions où la Convention travaille a aussi été signalé durant le processus relatif à la structure future de la CMS. Plusieurs options ont été proposées durant le processus afin de renforcer la présence de la CMS au niveau mondial, notamment accroître les synergies avec d'autres AME et institutions pertinentes et développer sa présence au niveau local dans les régions.

Options pour renforcer les synergies

Il est fréquent que les options mentionnées pour renforcer les synergies entre les diverses parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales comprennent la mise en œuvre d'actions conjointes, des ateliers techniques thématiques réguliers, l'échange de visites entre pays et l'établissement d'une plateforme de communication et d'un mécanisme de coordination pour les mesures de conservation.

Plusieurs portails d'échange d'informations concernant les mammifères migrateurs d'Asie centrale ont été établis récemment ou sont en préparation avec des résultats mitigés. Du fait qu'une base de données n'est bonne que si les informations saisies sont bonnes, les parties prenantes devront être disposées à se charger d'un travail supplémentaire, établir des rapports, si une autre plateforme était créée dans le cadre de la CAMI. Si elle n'est pas mise à jour, elle deviendra très vite moins intéressante. L'obstacle des langues est la source de difficultés supplémentaires pour gérer une base de données internationale et continuer d'intéresser tous les utilisateurs. Autrement, il y aurait une option plus simple suggérée par les répondants, à savoir avoir recours aux listes de diffusion électronique qui se sont avérées utiles pour l'échange d'informations ailleurs.

Conclusion

Une multitude de parties prenantes œuvrent pour la conservation des mammifères migrateurs en Asie centrale et il existe un grand nombre de cadres, d'instruments et d'initiatives à ce sujet. Des individus fortement motivés et enthousiastes appartenant à des gouvernements, à des organismes

scientifiques, à des organisations nationales et internationales sont engagés dans une myriade de projets collaborant souvent étroitement sur le terrain et au-delà des frontières nationales. Grâce aux connaissances acquises avec les activités antérieures, des compétences et une expérience en matière de conservation sont disponibles dans la région. Des progrès ont été faits dans certains domaines et des engagements prometteurs ont été conclus avec des secteurs non environnementaux, tels que les douanes, la sécurité frontalière, le secteur privé et en particulier avec les communautés locales.

Néanmoins, les chevauchements thématiques sont nombreux dans les responsabilités des AME et le champ d'action des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Cela permet d'aborder les questions sous des angles différents, mais il n'en demeure pas moins qu'il faut stimuler le partage des leçons retenues, des succès comme des échecs, mettre en commun les forces des divers secteurs (même les secteurs non environnementaux, comme celui du développement durable ou celui de l'élevage) et progresser.

Œuvrant sous les auspices du PNUE, conjointement avec les AME, la CMS est bien placée pour faire pression et influencer sur le processus décisionnel au plus haut niveau, par exemple auprès de l'OMC et/ou d'autres organisations des Nations Unies. Les parties prenantes non gouvernementales se sont taillé un rôle important quant au soutien aux mesures de conservation localisées. En définitive, cependant, la conservation des mammifères migrateurs en Asie centrale exige un engagement sans réserve de la part des gouvernements pour une action concertée à l'échelle requise.